

MAIRIE
de
SAINTE-CROIX

COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2016

7 conseillers sont présents

Début de séance à 20 h 30
Secrétaire de séance : Josiane BROCAUD

Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité.

Délibération pour l'hôpital :
motion contre la fermeture de l'hôpital
7 VOIX POUR

Délibération pour SDED : pour vérifier le bien fondé de la demande du besoin en électricité dans le local vendu en bord de Sure et qui servira d'atelier à une peintre et non d'habitation. La propriétaire prend en charge les frais de raccordement.
7 VOIX POUR DCM 2016 / 14

Délibération pour les frais de repas et de déplacement pour la session du BAFA d'avril d' Aimée PRATS :
13 € par repas pour 5 repas et 0,32€ le km pour 30 km soit un total de 113€
6 VOIX POUR
1 ABSTENTION (Stéphane Archinard) **DCM 2016 / 15**

Délibération pour **carte communale** : Un nouveau devis d'Anne Legaut pour l'actualisation et la reprise de la carte communale nous a été transmis. Celui-ci s'élève à la somme de 1 950 € H.T.
7 VOIX POUR DCM 2016 / 16

Délibération pour devis Liotard pour le compteur du réservoir :
Ce devis comporte 2 choses : la pose du compteur en lui-même et la pose d'une prise d'eau pour les pompiers pour un total de 4 195.00 € H.T. Il est demandé un devis détaillé, séparant le prix du compteur qui bénéficie d'une subvention de 40 % par l'Agence de l'Eau.
7 VOIX POUR DCM 2016 / 17

Délibération pour la peinture des marches de la nouvelle mairie (devis Liotard) :
Il est obligatoire de signaler les contre marches par une peinture plus foncée. Coût 403,27 € H.T.
7 VOIX POUR DCM 2016 / 18

Délibération pour la restriction de circulation sur les chemins communaux et ruraux :

Les usagers peuvent provoquer des détériorations. Quels panneaux sont à mettre pour décharger la commune de toutes responsabilités face aux assureurs ?

5 VOIX POUR le principe et nous attendons les conseils de la DDT

2 ABSTENTIONS (Stéphane Archinard et Thomas Achard)

Délibération pour les travaux sur le canal d'arrosage : le canal est sur des terrains privés mais il récolte les eaux usées du village. Il y a environ 30 m de tuyau à poser soit un coût de 600 €. Cette dépense peut-elle être prise en charge par la mairie ? Totalement ? Partiellement ?

4 VOIX POUR totalement

2 VOIX POUR 50%

1 VOIX POUR 25% DCM 2016 / 19

Délibération pour SCOT : Schéma de COhérence Territoriale : document d'urbanisme qui fixe les différentes zones (urbaines, touristiques, agricoles, naturelles) d'une région. La CCD va avoir le choix de voter pour appartenir soit à la région « basse vallée de la Drôme », soit à la région « dioise ». Pour une cohérence locale, la CCD demande aux communes de se positionner face à ces 2 choix.

7 VOIX POUR rester dans le diois DCM 2016 / 20

Délibération pour compteurs électrique LINKY : ces compteurs présentes plusieurs risques :

Risque de voir gérer à distance les besoins avec éventuelles interruptions de service

Risque d'incendie

Risque d'ondes pour les ultra-sensibles

Risque de facturations abusives

Décharge de ses responsabilités par ERDF : compteurs propriété des communes

7 VOIX POUR refuser les compteurs DCM 2016 / 21

Délibération pour subvention de 313 € demandée par l'Association Vivre A Domicile (AVAD), anciennement ADES. Ce calcul individuel, par mairie, est fait à partir du nombre d'heures effectuées chez les bénéficiaires de la commune. Cette subvention sert à couvrir les frais extra conventionnels des salariés pour leurs remboursements des km de déplacement. L'association leurs paient les trajets du matin (domicile/1^{ère} intervention) et du soir (dernière intervention/domicile) et rajoute 0,02€ du km Ce qui n'est pas prévu dans la convention avec le Conseil Général et entraîne une dépense de 50 000€ /an. (Nadine Monge, salariée de l'association ne participe pas au vote).

5 VOIX POUR

1 ABSTENTION (Josiane Brocaud administratrice de l'AVAD)) DCM 2016 / 22

Délibération pour Pompes de relevage des eaux usées : comment aider ceux concernés par ce surcoût. Il y a 2 maisons qui devront se munir d'une pompe dont le coût varie entre 1200 € et 3500 €. La commune s'est engagée à aider ces familles financièrement pour le branchement à l'assainissement. La commune octroie la somme de 1 500 € pour l'acquisition d'une pompe individuelle pour les 2 propriétaires concernés.

6 VOIX POUR

1 ABSTENTION (Nadine Monge)

Information sur la remplaçante d'Aimée : nous avons reçu une personne qui semble présenter toutes les compétences requises pour assurer le poste et être également présente dans

la classe tous les matins. Une autre personne viendra compléter la mission pour les heures de la pose méridienne, les TAP et la garderie du soir. Un équivalent temps plein plus ½ sera à partager entre ces 2 employés.

Information sur l'aménagement extérieur autour du Veyou : DAH signale que ces extérieurs sont du domaine communal. Nous verrons avec les locataires les meilleures solutions à apporter pour rendre cet espace fonctionnel et agréable.

Information sur la journée citoyenne pour la réparation des chemins communaux : un enrobé tiède va être livré, nous devons nous organiser pour l'étaler, remplir les trous et le tasser.

Information sur la journée citoyenne pour le nettoyage du réservoir et des rues : prévue en juin le 3 ou le 10 vers 17h pour éviter les grosses chaleurs ou bien le matin, à confirmer.

Information sur la S.I.L. :

Le dossier est finalisé par Marie-Anne Malet et une rencontre est prévue avec le commercial pour passer commande des lames. Les lames infos commune sont financées par la mairie, les lames info particuliers sont prises en charge individuellement (environ 46 €/lame).

Information sur les travaux de l'église : les devis des 3 architectes donnaient des sommes disparates. Une association est en cours de constitution pour obtenir des aides privées. Mme Danièle LEBAILLIF ainsi que Colette PELLERIN et Jeannette GARCIN, habitantes de Ste-Croix sont très impliquées dans ce projet et assurent la médiation entre les différents partenaires (habitants, élus, Mr Sapet, entreprises....). Il faudra en priorité revoir le toit et drainer le sol. L'urgence est de connaître approximativement le montant des travaux et ainsi déposer les dossiers de demande de subventions.

Information : le règlement de l'assainissement est à disposition en mairie. Il sera remis à chacun au moment du branchement.

Séance levée à 23 h 45.